



COMMENT PROCÉDER POUR L'OBTENTION DE VOTRE PERMIS

- Veuillez nous acheminer votre formulaire dûment rempli, signé et daté, incluant les documents exigés, à l'adresse courriel urbanisme@notredamedelourdes.ca ou nous déposer l'ensemble des documents à l'hôtel de ville au 4050 rue Principale, Notre-Dame-de-Lourdes.
- Le coût du permis devra être acquitté lors de l'émission du permis.
- Consultez les règlements municipaux et le **Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (s-3.1.02, r.1)** ou communiquez avec le département d'urbanisme pour les normes applicables.

Prenez note que des documents incomplets, manquants ou imprécis peuvent retarder l'émission du permis. Ce formulaire ne constitue en aucun temps, ni une demande complète ni une autorisation de construire.

1. IDENTIFICATION DU LIEU DES TRAVAUX

Adresse :	
N° de lot (si terrain vacant) :	

2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom complet :	
Adresse complète :	Même que le lieu des travaux <input type="checkbox"/>
N° de téléphone :	
Adresse courriel :	

3. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Même que le requérant ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Si non, nom complet :		
Adresse complète :		
N° de téléphone :		

4. IDENTIFICATION DE L'EXÉCUTANT DES TRAVAUX

Même que le requérant ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Même que le propriétaire ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Si non, nom complet / entreprise :		
Adresse complète :		
N° de téléphone :		
N° RBQ :		

5. CALENDRIER ET COÛT DES TRAVAUX

Date prévue du début des travaux :	JJ	MM	AAAA	Date prévue de fin des travaux :	JJ	MM	AAAA
Coût des travaux estimés:				\$			



Municipalité Notre-Dame-de-Lourdes
 Service de l'urbanisme et de l'environnement
 4050 Principale Notre-Dame-de-Lourdes
 (Québec) J0K 1K0
 450-759-2277, poste 202
 Courriel : urbanisme@notredamedelourdes.ca

6. DÉTAILS DE LA PISCINE		
<input type="checkbox"/> Piscine hors terre <input type="checkbox"/> Piscine démontable	Hauteur : _____ Diamètre : _____	<input type="checkbox"/> Accès via une échelle amovible munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement. <input type="checkbox"/> Accès via une plateforme (deck) protégé par une enceinte. <input type="checkbox"/> Accès via une terrasse rattaché à la résidence aménagée de telle façon que sa partie ouvrant sur la piscine soit protégée par une enceinte.
	Une piscine hors terre dont la paroi est de moins de 1,2 m de hauteur et une piscine démontable dont la paroi est de moins de 1,4 m de hauteur doivent être entourées d'une enceinte conforme au règlement.	
	<input type="checkbox"/> Piscine creusée <input type="checkbox"/> Piscine semi-creusée	Dimension : _____ X _____ Capacité : _____ litres Matériaux : _____
<input type="checkbox"/> COCHEZ POUR INCLURE LA CONSTRUCTION D'UNE PLATEFORME (DECK) SUR LE CERTIFICAT D'AUTORISATION DE LA PISCINE		
Type :	<input type="checkbox"/> Plateforme non reliée à la résidence <input type="checkbox"/> Terrasse rattachée à la résidence	
Nature :	<input type="checkbox"/> Nouvelle construction <input type="checkbox"/> Agrandissement <input type="checkbox"/> Existante <input type="checkbox"/> Rénovation	
Dimension :		
Matériaux :		
Hauteur du sol :		

7. DÉTAILS DES APPAREILS AUTOUR DE LA PISCINE	
Les conduits reliant des appareils à une piscine doivent être souples et ne doivent pas être installés de façon à faciliter l'escalade de la paroi de la piscine ou, selon le cas, l'enceinte.	
Appareils :	<input type="checkbox"/> Filtreur <input type="checkbox"/> Chauffe-eau <input type="checkbox"/> Autre : _____
Implantation :	<input type="checkbox"/> Les appareils doivent être à plus de 1 m de la piscine ou de l'enceinte OU <input type="checkbox"/> dans une remise <input type="checkbox"/> sous la plateforme <input type="checkbox"/> à l'intérieur de l'enceinte

8. ENVIRONNEMENT	
Coupe d'arbre nécessaire ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, combien :	

9. LISTE DES DOCUMENTS ET INFORMATIONS À FOURNIR OBLIGATOIREMENT AVEC VOTRE DEMANDE <small>(Il s'agit d'un aide-mémoire, d'autres documents peuvent être requis selon la situation)</small>	Aide-mémoire
A) Si vous n'êtes pas propriétaire, une procuration (autorisation) de ce dernier;	<input type="checkbox"/>
B) Un plan d'implantation à l'échelle de la piscine et de ses appareils de fonctionnement, de la plateforme, de l'enceinte et ses accès ainsi que leur distance de tout bâtiment, construction, équipement, ouvrage et lignes de terrain.	<input type="checkbox"/>



10. SIGNATURE ET DATE DE LA DEMANDE

Signature : _____

Date : _____

Il est interdit d'entreprendre des travaux de construction sans l'obtention d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation.

11. EXTRAIT DU RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENTIELLES CONCERNANT LES ENCEINTES

RÈGLES RELATIVES AUX ENCEINTES

Lorsqu'une enceinte doit être installée, celle-ci doit toujours respecter les caractéristiques suivantes :

- Avoir une hauteur minimale de 1,2 m;
- Empêcher le passage d'une balle de 10 cm de diamètre (ex. : entre les barreaux ou entre le sol et le bas de l'enceinte);
- Ne pas être conçue de manière à pouvoir être escaladée facilement
- Si l'enceinte est une clôture en mailles de chaîne, les mailles doivent mesurer 30 mm ou moins. Sinon, des lattes doivent être insérées dans les mailles;
- Le mur d'un bâtiment (maison, garage) peut faire partie d'une enceinte. Toutefois, la partie du mur qui sert d'enceinte doit respecter les caractéristiques suivantes :
 - Ne pas avoir de porte permettant d'accéder directement à la piscine. Au besoin, il est possible d'installer une enceinte autour de la porte.
 - Ne pas avoir de fenêtres situées à moins de 3 m du sol, sauf si leur ouverture est limitée de manière à ne pas laisser passer une balle de plus de 10 cm.

RÈGLES RELATIVES AUX PORTES DES ENCEINTES

- Toute porte d'une enceinte doit respecter les mêmes caractéristiques que l'enceinte décrite précédemment.
- Elle doit toujours se refermer et se verrouiller automatiquement.
- Le dispositif de sécurité passif (loquet) peut être installé à deux endroits :
 - Du côté intérieur de l'enceinte, dans la partie supérieure de la porte;
 - Du côté extérieur de l'enceinte, à au moins 1,5 m de hauteur